

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_023**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU  
12 DÉCEMBRE 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>41</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>47</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Odile DAMOUR

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2026\_C\_023**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU  
12 DÉCEMBRE 2025**

---

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion EST, dûment convoqué, s'est réuni dans Salle du Conseil Communautaire la séance a été ouverte sous la présidence de **Patrice SELLY**

Le président certifie que la convocation initiale du conseil communautaire avait été faite, le 05/12/2025.

Le nombre des membre en exercice est **48**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

---

**AFFAIRE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU  
02 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

**AFFAIRE 2025\_C\_177**

**INFORMATION AU CONSEIL SUR LA DELEGATION GENERALE AU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises sur la base de la délégation générale du Bureau communautaire,

**AFFAIRE 2025\_C\_178**

**INFORMATION AU CONSEIL SUR LA DELEGATION GENERALE AU PRESIDENT**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises sur la base de la délégation générale du Président.

**AFFAIRE 2025\_C\_179**

**CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA CIREST ET ATMO RÉUNION POUR L'ANNÉE 2025 -  
SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE EST DE L'ILE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le contrat d'objectifs 2025 entre la CIREST et ATMO Réunion, joint en annexe à la présente délibération ;
- **DE VALIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à ATMO Réunion pour l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires.

#### AFFAIRE 2025\_C\_180

#### **RAPPORT DES MANDATAIRES 2024 -SPL ÉNERGIES RÉUNION**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport 2024 présenté par le représentant de la CIREST à l'assemblée spéciale de la SPL ENERGIES REUNION.

#### AFFAIRE 2025\_C\_181

#### **ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE EST - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT puis de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale de la CIREST, en application de l'article L. 143-18 du code de l'urbanisme.

#### AFFAIRE 2025\_C\_182

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OTI CONSÉCUTIVE A LA CRÉATION DU COMITE RÉUNIONNAIS DU TOURISME (CRT)**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 36 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **DE VALIDER** les statuts de l'EPIC joint en annexe,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_183

#### **DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATÉGORIE I DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST (COTE EST RÉUNION)**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** le dossier de demande de candidature de classement.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_184

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST - PREMIER VERSEMENT 2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le versement d'une avance de la subvention 2026 à hauteur des 3/12ème du montant de la subvention 2025, qui s'élève à **216 997,00 euros**, à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_185

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB ATHLETISME DE LA PLAINE DES PALMISTES (CAPP) – ORGANISATION DU TRAIL TROIS PITONS 2025**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **DE VALIDER** la convention de subvention 2025 jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_186**

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA VALORISATION PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DU PONT SUSPENDU DE SAINTE-ROSE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le programme et du coût de l'opération (8 500 000€ HT),
- **DE VALIDER** le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- **D'ATTRIBUER** à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 15 000,00 € HT,
- **D'ARRÊTER** la composition du jury proposée ci-dessus,
- **D'ARRÊTER** le nombre des équipes concourantes à trois,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_187**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS (AJL) POUR L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DU SITE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA MARE A POULE D'EAU A SALAZIE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 65 000,00 euros à l'Association Jeunesse Loisirs ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_188**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ATHLETIQUE CLUB DESALAZIE CHAMPIONNAT DE TRAIL LONG- LA MEGASALAZIENNE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **DE VALIDER** la convention de subvention 2025 jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_189

#### **ATTRIBUTION HORS AMI D'UNE PARCELLE DE 1905 M<sup>2</sup> À LA SARL PAYSAGE OCEAN INDIEN SUR LA ZAE DE PANIANDY – SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **APPROUVER** le principe d'attribution hors Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'une parcelle d'environ 1 905 m<sup>2</sup> à détacher du macro-lot C du permis d'aménager n° PA 974402 25 D0001, au profit de la SARL PAYSAGES OCEAN INDIEN, dans le cadre de la relocalisation de son activité d'entretien d'espaces verts et aménagement paysager ;
- **VALIDER** la conclusion d'un bail à construction d'une durée de vingt (20) ans entre la CIREST et la société SARL PAYSAGES OCEAN INDIEN, portant sur la parcelle précitée, au tarif de 9 € HT/m<sup>2</sup>/an, conformément aux conditions financières en vigueur pour le domaine économique communautaire ;
- **INTÉGRER** dans l'acte notarié les conditions suspensives, obligations contractuelles, délais d'exécution, sanctions et garanties mentionnées au rapport de présentation ci-dessus ;
- **INSCRIRE** un pacte de préférence au bénéfice de la CIREST pour toute cession, transfert ou sous-location des droits réels issus du bail, valable pendant toute sa durée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à négocier et à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_190

#### **ATTRIBUTION HORS AMI D'UNE PARCELLE DE 9053 M<sup>2</sup> À L'ENTREPRISE ROBERT CENTRE DE RECYCLAGE SUR LA ZAE DE PANIANDY – SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **APPROUVER** le principe d'attribution hors Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'une parcelle d'environ 10 000 m<sup>2</sup> du lot A5 du permis d'aménager n° PA 974402 25 D0001, au profit de l'ENTREPRISE ROBERT CENTRE DE RECYCLAGE, dans le cadre de son activité de plateforme de recyclage de déchets inertes ;
- **VALIDER** la conclusion d'un bail à construction d'une durée de vingt (20) ans entre la CIREST et l'ENTREPRISE ROBERT CENTRE DE RECYCLAGE, portant sur la parcelle précitée, au tarif de 9€ HT/m<sup>2</sup>/an, conformément aux conditions financières en vigueur pour le domaine économique communautaire ;
- **INTÉGRER** dans l'acte notarié les conditions suspensives, obligations contractuelles, délais d'exécution, sanctions et garanties mentionnées au rapport de présentation ci-dessus ;
- **INSCRIRE** un pacte de préférence au bénéfice de la CIREST pour toute cession, transfert ou sous-location des droits réels issus du bail, valable pendant toute sa durée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_191

#### **ATTRIBUTION HORS AMI D'UNE PARCELLE DE 2 700 M<sup>2</sup> À LA SAS TRADITION ET GOÛT DES HAUTS SUR LA ZAE DE PANIANDY – SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le principe d'attribution hors Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'une parcelle d'environ 2 700 m<sup>2</sup> à détacher du macro-lot C du permis d'aménager n° PA 974402 25 D0001, au profit de la SAS TRADITION ET GOÛT DES HAUTS, dans le cadre de la relocalisation de son activité de transformation de produits de charcuterie.
- **DE VALIDER** la conclusion d'un bail à construction d'une durée de vingt-cinq (25) ans entre la CIREST et la société TRADITION ET GOÛT DES HAUTS, portant sur la parcelle précitée, au tarif de 9 €/m<sup>2</sup>/an, conformément aux conditions financières en vigueur pour le domaine économique communautaire.

- **D'INTÉGRER** dans l'acte notarié les conditions suspensives, obligations contractuelles, délais d'exécution, sanctions et garanties mentionnées au rapport de présentation ci-dessous.
- **INSCRIRE** un pacte de préférence au bénéfice de la CIREST pour toute cession, transfert ou sous-location des droits réels issus du bail, valable pendant toute sa durée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CIREST, ou son représentant, à procéder à toute négociation utile, à arrêter définitivement les termes contractuels, à signer tout acte, convention, protocole, avenant ou document nécessaire, et à accomplir l'ensemble des démarches, formalités et mesures d'exécution requises pour l'application intégrale de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_192

#### **SÉLECTION DE LA SAS STATION PAQUIRIY ZAE PANIANDY POUR L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES ET DE SERVICES DE MOBILITÉ – ZAE DE PANIANDY**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **APPROUVER** la cession d'une parcelle de 2 285 m<sup>2</sup>, située sur le macro-lot G du plan du permis d'aménager PA 974402 25 D0001, à la SAS STATION PAQUIRIY ZAE PANIANDY, au prix de 140 €/m<sup>2</sup> pour la réalisation d'une unité de distribution d'hydrocarbures et de services de mobilité.
- **INTÉGRER** dans la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente définitif les conditions suspensives, obligations contractuelles et engagements environnementaux précisés au présent rapport.
- **RAPPELER** que la CIREST se réserve le droit de modifier unilatéralement le règlement de zone, notamment pour les volets relatifs à la GIEP, à la gestion des eaux usées et au suivi environnemental.
- **AUTORISER** le Président de la CIREST, ou son représentant, à procéder à toute négociation utile, à arrêter définitivement les termes contractuels, à signer tout acte, convention, protocole, avenant ou document nécessaire, et à accomplir l'ensemble des démarches, formalités et mesures d'exécution requises pour l'application intégrale de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_193

**VALIDATION DE L'INTENTION PROGRAMMATIQUE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE RÉGIONALE SUR LE LOT B2 DE LA ZAE DE PANIANDY (COMMUNE DE BRAS-PANON) – LANCEMENT DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET DE GOUVERNANCE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** l'intention programmatique de création d'une plateforme logistique régionale sur le lot B2 (20 129 m<sup>2</sup>) de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon ;
- **DE VALIDER** les études de faisabilité technique, juridique, financière et organisationnelle du projet ;
- **DE CONFIER** à la Direction du Développement Économique et de l'Insertion le pilotage des études et la coordination avec l'ADIR et les partenaires institutionnels ;
- **DE RÉSERVER** à titre conservatoire le lot B2 au projet de plateforme logistique, jusqu'à la conclusion des études de faisabilité ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision, notamment une convention d'objectif et de moyen avec l'ADIR et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_194**

**RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENT ANCT 2025 - POSTE CHEFFE DE PROJET TI**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **APPROUVER** la demande de renouvellement de cofinancement auprès de l'ANCT – FNADT pour le poste de cheffe de projet Territoires d'industrie ;
- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel 2025 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter la subvention correspondante ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_195**

#### **PROJET DE CONVENTION ADEME EXTRÊME DÉFI BIOÉCONOMIE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **APPROUVER** l'accompagnement du projet de valorisation des coproduits de bois en vue de la structuration d'une filière locale de fabrication de panneaux de particules, tel que présenté dans la présente note ;
- **VALIDER** les modalités d'intervention de la CIREST dans le cadre du programme *Territoires d'Industrie*, consistant en un appui technique, méthodologique et stratégique, sans engagement financier direct à ce stade ;
- **AUTORISER** la poursuite des travaux collaboratifs avec Qualitropic et les entreprises partenaires identifiées, ainsi que la mobilisation des expertises nécessaires à l'avancement du projet ;
- **INSCRIRE** le cas échéant, les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre d'actions ultérieures, si celles-ci devaient être proposées dans un second temps et validées par les instances compétentes ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_196**

#### **OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCE DE DETAIL - AVIS CONFORME DE LA CIREST SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL PREVUES PAR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **ÉMETTRE** un avis favorable pour les dérogations au repos dominical sollicitées par la commune de Saint-André pour l'année 2026.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_197**

**TCSP RN3 ESTI+ - VALIDATION DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CONSORTS PERENDEVY PORTANT SUR LA CESSIION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AS1412**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le projet de protocole d'accord relatif à la contractualisation de la surface, tel que présenté *en annexe* ;
- **DE VALIDER** l'acquisition de la parcelle AS 1412 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 023,00€ (hors frais de notaire) ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CIREST, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit protocole d'accord ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

**AFFAIRE 2025\_C\_198**

**VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU PRIX DU TIRAGE AU SORT DE L'EVENEMENT "BALADE VÉLO EST" : ABONNEMENT D'UN AN AU SERVICE DE LOCATION VAE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** l'attribution du prix, correspondant à un abonnement annuel au service de location de VAE (d'une valeur de 600 €), à Monsieur IVAHA Giovanni, gagnant du tirage au sort organisé à l'occasion de la « Balade vélo EST » du 30 novembre 2025.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment en assurant l'imputation comptable de cet abonnement dans le budget de la Collectivité ainsi que le versement de la somme au gagnant à Monsieur IVAHA Giovanni.

**AFFAIRE 2025\_C\_199**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL ESTIVAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,

1 « abstension »

11 « contres »

- **D'APPROUVER** la modification de l'objet social des statuts de la SPL ESTIVAL ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRE 2025\_C\_200**

**CESSION DES PARTS DE LA CIREST AU CAPITAL DE LA SPL ESTIVAL A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 24 « Pour »,  
1 « abstension »  
12 « contres »

- **D'APPROUVER** la cession de dix (10) actions de la SPL ESTIVAL qu'elle détient au profit de la Commune de Saint-Benoît, pour un montant de 1 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_201

#### **GESTION DU PARC AUTOMOBILE DE LA CIREST - RETRAIT DE L'ACTIF ET VENTE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** le retrait à l'actif des véhicules, mentionnés et présents actuellement dans le parc automobile de la CIREST,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_202

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'APPROUVER** la signature d'une nouvelle convention avec BIOFUEL Réunion,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_203

#### **CONTRAT TYPÉ POUR LA GESTION DES PNEUMATIQUES USAGES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la signature du contrat avec les éco-organismes agréés regroupés sous forme d'organisme coordonnateur pour la prise en charge des déchets issus des filières de production de pneumatiques,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_204

#### **AVENANT AUX CONVENTIONS POUR LA RECUPERATION DE MATERIEL EN DECHETERIE**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le modèle d'avenant ci-joint,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_205

#### **CONVENTION D'USAGE D'UN ESPACE PARTAGE DE JARDINAGE ET COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE ENTRE LA CIREST ET LES BAILLEURS**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** le contenu de la convention présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

#### AFFAIRE 2025\_C\_206

#### **DÉSFFECTATION ET RÉFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la désaffectation et la réforme des matériels annexés à la présente;
- **DE VALIDER** les termes du présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président de les céder à titre gratuit à des associations en vue de leur réutilisation ou de les mettre au rebut dans le respect des normes environnementales D.E.E.E ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_207

## **GESTION DU PARC DE CONTENEURS METALLIQUES DE LA CIREST - RETRAIT DE L'ACTIF ET MISE EN REFORME**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les modalités de la mise à la réforme ;
- **DE VALIDER** le retrait des conteneurs sus mentionnés du patrimoine de la CIREST ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AFFAIRE 2025\_C\_208**

#### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION COMOA CIREST - CD974 POUR L' AMENAGEMENT DE LA CD55-PLAINE DES PALMISTES**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la co maitrise d'ouvrage publique relative à la réalisation des « travaux d'aménagement de la RD 55 du PR 0 au PR 1+100 – Rue Richard Adolphe » sur la commune de la Plaine des Palmistes ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AFFAIRE 2025\_C\_209**

#### **LABELLISATION DU DOSSIER DU PAPI "SAINT-ANDRE / SAINTE-SUZANNE" 2026-2032 - ENGAGEMENT DE LA CIREST EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE D' ACTIONS ET CO-FINANCEUR**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le dossier de labellisation du PAPI d'action "Saint-André / Sainte-Suzanne", comprenant notamment le programme d'actions, le plan de financier prévisionnel associé et les modalités de gouvernance ;
- **D'APPROUVER** le principe de participation financière à la constitution de l'EPAGE afin de lui permettre de mettre en œuvre les actions dont il assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement. Le montant et la répartition de la participation seront actés ultérieurement dans la délibération liée à la création de l'EPAGE ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à déposer le dossier auprès de la DEAL de La Réunion, en vue de son instruction pour le compte du groupement CIREST–CINOR ;
- **D'APPROUVER** le principe de répartition financière et s'engager sur le montant total de 524 800 € pour les différentes actions listées au programme d'action pour lesquelles la CIREST est visée comme maître d'ouvrage ;
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### AFFAIRE 2025\_C\_210

#### **ETABLISSEMENT DE PROTOCOLES FONCIERS POUR LA REALISATION DE L'UNITE DE POTABILISATION DE SAINT BENOIT**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les projets de protocole d'accord joints en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_211

#### **AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE BRAS PANON**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au contrat de concession de service public d'eau potable sur le périmètre de Bras Panon, tel que joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_212

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°02 de l'exercice 2025 du "budget principal" annexé au présent rapport.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_213**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 2025 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°03 de l'exercice 2025 du "budget annexe de l'eau potable" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_214**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,  
1 « abstension »  
11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°02 de l'exercice 2025 du "budget annexe de l'assainissement collectif" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_215**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°02 de l'exercice 2025 du "budget annexe de l'assainissement non collectif" annexé au présent rapport.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_216

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°02 de l'exercice 2025 du " budget annexe ZA Paniandy " annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_217

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **DE CONSTATER** que les conditions du 3° de l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sont toujours réunies,
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe SPANC d'un montant de 370 000.00 euros pour l'exercice 2025.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_218

#### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **DE RECONNAÎTRE** les recettes de la liste jointe en annexe non recouvrées à ce jour en pertes sur créances irrécouvrables,

- **D'ADMETTRE** ces recettes en non-valeur pour un montant de :
  - Budget principal :
    - Liste N°366871013 : 1 399.75 €
    - Liste N°2950090913 : 1 514.12 €
  - Budget annexe de l'eau potable :
    - Liste N°279410013 : 5 990.61 €
    - Liste N°295090613 : 8 709.42 €
  - Budget annexe de l'assainissement collectif :
    - Liste N° 295090013 : 326.80 €
  - Budget annexe de l'assainissement non collectif :
    - Liste N°366900913 : 150.00 €
    - Liste N°295090113 : 1 180,47 €.
  
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_219** **CRÉANCES ÉTEINTES**

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
11 « contres »

- **DE RECONNAÎTRE** ces recettes non recouvrées à ce jour en pertes sur créances irrécouvrables ;
- **D'ADMETTRE** ces recettes en créances éteintes ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_220** **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2025 ET PROVISOIRES 2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'AUTORISER** à arrêter les montants définitifs 2025 et provisoires 2026 des attributions de compensation par commune, suivant le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **AFFAIRE 2025\_C\_221**

## **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT ADOPTION BP**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption définitive des budgets primitifs 2026, dans la limite des montants précisés par chapitre dans les tableaux détaillés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AFFAIRE 2025\_C\_222**

#### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE – FIIS 2025-2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe de financement pour l'opération « Extension du réseau d'éclairage public solaire » au titre du FIIS 2025-2026,
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- **D'AUTORISER** à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AFFAIRE 2025\_C\_223**

#### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – INSTALLATION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES – FIIS 2025-2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe de financement pour l'opération « Installation de monuments funéraires » au titre du FIIS 2025-2026 ;
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;

- **D'AUTORISER** à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### AFFAIRE 2025\_C\_224

#### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES - RESTRUCTURATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE (TRANCHE 2) - FIIS 2025-2026**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe de financement pour l'opération « Restructuration des espaces publics du Cœur de Ville – Tranche 2 » au titre du FIIS 2025-2026 ;
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SEANCE EST LEVÉE A .**

**Le présent compte-rendu des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de cette séance, est affiché à la CIREST**

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,**

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER